



**SOCIÉTÉ DE TIR  
LES ARMES RÉUNIES  
LA CÔTIÈRE – ENGOLLON**

## **CONTRAT DE LOCATION DE LA CANTINE + ANNEXE DU STAND DE VILARS**

\*\*\*\*\*

**La cantine est mise à disposition avec le matériel suivant :**

- Cuisinière électricité, ustensiles de cuisines.
- Une armoire frigorifique / congélateur.
- Tables et chaises pour 25 personnes intérieur.
- Tables et chaises pour 30 personnes extérieur.
- Vaisselle et services pour 30 personnes.
- Eau, électricité sont compris dans le forfait.
- WC dames et messieurs.
- Terrasse couverte.

**Prix de location pour une journée : 100.-**

Les locataires assument la responsabilité du matériel mis à disposition et les éventuels frais de remise en état, le remboursement de la vaisselle cassée et des services disparus.

Les locaux et le matériel doivent être rendus propres, il est de même pour les extérieurs.

**Les poubelles doivent vidées et tous vos déchets sont à emporter.**

**Le soussigné a pris acte du règlement et en accepte le contenu.**

Motif de la location .....

Date de la location ..... de ..... à .....

Nom et prénom du locataire .....

Adresse .....

Tel .....

E-mail .....

Le représentant de la société de tir

Le locataire

.....

.....

Vilars, le .....